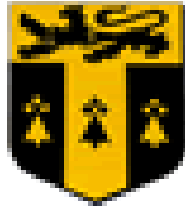


# ***PLAN LOCAL D'URBANISME***



## **COMMUNE DE TAULE**

*Finistère*

### **Annexes sanitaires**

*Note de présentation*

*Arrêté le : 19 juin 2015*

## ANNEXES SANITAIRES : NOTE DE PRESENTATION

La note sanitaire a pour objet de faire le point de la situation actuelle et à venir sur :

1. Le réseau d'adduction et de traitement d'eau potable
2. L'assainissement des eaux usées
3. L'assainissement des eaux pluviales,
4. Le réseau de collecte et de traitement des déchets.

### 1. RESEAU D'ADDUCTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

La commune de Taulé a la compétence de l'eau potable sur sa commune. Le service est géré en régie communale.

L'eau distribuée est achetée au syndicat des eaux de l'Horn. Le captage d'eau se situe dans le Coatoulzac'h, au lieu-dit Penhoat. L'eau est ensuite transportée jusqu'à l'usine de traitement du Rest (commune de Plouénan).

De là, l'eau est transportée au niveau du château d'eau communal, d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>, qui assure la pression pour la distribution aux 3 042 habitants. Le réseaux de distribution sur la commune mesure 75,6 km, et est en majorité gravitaire. Seul le secteur de Kerloscant dépend de pompes de surpression. En 2013, le réseau d'eau de la commune avait un rendement de 83%.

#### CONSOMMATION :

Les principaux chiffres du service eau potable pour les années 2012-2013 :

	2012	2013	VARIATION
VOLUME D'EAU IMPORTE	166 932 m <sup>3</sup>	150 045 m <sup>3</sup>	- 10,11 %
NOMBRE D'ABONNEMENTS	1 490	1 504	+ 0,93 %
VOLUME D'EAU VENDU	127 174 m <sup>3</sup>	124 282 m <sup>3</sup>	- 2,27 %
RENDEMENT DU RESEAU	76,18 %	82,82 %	+ 6,64 %
CONSOMMATION MOYENNE	116 L/jour/habitant	112 L/jour/habitant	- 3,57 %

Sources : Rapport eau potable 2013

A cette moyenne il faut ajouter une vingtaine d'abonnés non domestiques (entreprises, agriculteurs...) dont un gros consommateur, l'entreprise de béton Celtys SAS avec plus de 6000m<sup>3</sup> par an d'eau.

On peut remarquer que les consommations moyennes sont en baisse, et que le rendement du réseau est en hausse.

L'ensemble du territoire communal est desservi par le réseau d'eau potable.

La commune s'est assurée que le réseau d'eau potable est suffisamment dimensionné pour permettre le raccordement de toutes les nouvelles constructions potentielles des zones U et 1AU.

La qualité de l'eau potable est régulièrement contrôlée par le ministère chargé de la santé. Les derniers contrôles sur 2 ans indiquent tous une eau conforme aux exigences de qualité.

## 2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune a été mise à jour en 2013 par le cabinet DCi environnement, à partir de l'étude de zonage d'assainissement réalisée par le cabinet SETUR et approuvée par la commune en 2004.

L'enquête publique sur le zonage d'assainissement devrait intervenir concomitamment à celle qui portera sur le PLU.

### ■ Le réseau d'assainissement collectif

Au 31 décembre 2012, la commune organise intégralement le service d'assainissement. Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

Le nombre d'abonnés domestiques au service a peu évolué entre 2012 et 2013, mais les volumes facturés sont en hausse :

	2012	2013	Variation
<b>NOMBRE D'ABONNEMENTS</b>	1 030	1 033	+ 0,29 %
<b>VOLUMES FACTURES</b>	70 328 m <sup>3</sup>	72 998 m <sup>3</sup>	+ 3,80 %

Sur la commune de Taulé, le réseau de collecte se divise en deux secteurs :

- Le secteur de la Penzé, qui possède sa propre station d'épuration par lagunage naturel (La Penzé), pour une partie du territoire. Cette station est située sur la commune voisine de Plouénan.
- Les secteurs de la gare et du bourg qui sont transférés vers la Station d'épuration de Morlaix via Saint-Martin-des-Champs.

La station d'épuration de Taulé (Lanninor) a été détruite en juillet 2005 et remplacée par une bache de pompage de 300 m<sup>3</sup> pour le refoulement des eaux usées d'une partie du territoire vers la station d'épuration du SIVOM de Morlaix/Saint-Martin des Champs via Locquéholé. Le point de rejet de cette station est situé dans la rivière de Morlaix, qui longe la commune de Taulé sur sa partie Est.

Le réseau d'assainissement collectif de la commune est de type séparatif, en 2013 le linéaire de canalisation de collecte des eaux usées est de 32km. La station d'épuration de la Penzé et le réseau des eaux usées, sont exploités en régie avec une prestation de services. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, le prestataire de service est la Lyonnaise Des Eaux France, et ce pour 4 ans.

Les chiffres pour la station de La Penzé en 2013 :

<b>CAPACITE NOMINALE DE LA STATION</b>	400 Equivalents Habitant
<b>SOMMES DES CHARGES ENTRANTES</b>	230 Equivalent habitant (58% de la capacité nominale)
<b>DEBIT DE REFERENCE POUR LA STATION</b>	60 m <sup>3</sup> /j soit 22 000 m <sup>3</sup> /an
<b>DEBIT ENTRANT MOYEN</b>	30 m <sup>3</sup> /j soit 11 000 m <sup>3</sup> /an (50% du débit de référence)
<b>RENDEMENT DE LA STATION (DBO5)</b>	33 mg/L soit 92 %

Les chiffres pour la station de Morlaix en 2013 :

<b>CAPACITE NOMINALE DE LA STATION</b>	58 500 Equivalents Habitant
<b>SOMMES DES CHARGES ENTRANTES</b>	46 400 Equivalent habitant (80% de la capacité nominale)
<b>DEBIT DE REFERENCE POUR LA STATION</b>	10 000 m <sup>3</sup> /j
<b>DEBIT ENTRANT MOYEN</b>	4 910 m <sup>3</sup> /j (49% du débit de référence)
<b>PRODUCTION DE BOUES</b>	525 tonnes (incinérées à 100%)

Les bilans d'auto-surveillance indiquent une qualité physico-chimique satisfaisante de l'eau épurée. En 2012, le réseau collecte des eaux parasites pluviales et d'infiltrations. L'exploitant a également indiqué l'existence d'entrées d'eaux saumâtres.

### ■ Le réseau d'assainissement non collectif

Les zones d'habitations rurales disposent de systèmes d'assainissement de type non collectif. La commune de Taulé a été diagnostiquée une première fois en 2008 pour le SPANC, une deuxième campagne de contrôle a été effectuée en 2013 (tous les 5 ans).

Sur la commune de Taulé, on recense 475 dispositifs d'assainissement non collectif, répartis comme suit :

ÉTAT DES DISPOSITIFS	NOMBRE
Satisfaisant	19 (4 %)
Satisfaisant avec réserves	309 (65 %)
Non-satisfaisant	81 (17 %)
Sans avis	5 (1 %)
Neuves ou réhabilitées	61 (13 %)
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>

#### Répartition de l'état des dispositifs d'assainissement non collectif

Source : Rapport d'enquête publique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Préalablement au zonage d'assainissement réalisé par SETUR en 2004, lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols, un travail de prospection pédologique a été réalisé dans les zones pressenties pour admettre la création de nouvelles constructions.

De nombreux terrains de la commune de Taulé présentent une inaptitude à l'assainissement autonome. Ainsi, autour du bourg, seuls les secteurs au Nord, avant le hameau de Lanninor, sont aptes à l'assainissement. Autour du quartier du Bel-Air, certaines parcelles sont également aptes. Au-delà de la D769, au Sud, les terrains sont répertoriés comme inaptes.

Sur le secteur de la gare, les abords de Ker ar Big sont inaptes à l'assainissement autonome, contrairement à quelques parcelles autour de Mez ar Run qui sont définies comme aptes.

Sur le secteur de Penzé, la majorité des parcelles étudiées ont été marquées comme soit inaptes, soit défavorables.

**Toutes les zones constructibles U et 1AU prévues au P.L.U. sont soit au réseau collectif, soit ont fait l'objet de vérification et sont aptes à l'assainissement autonome.**

### **3. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé en 2013 par DCi environnement, parallèlement à la révision du PLU.

L'enquête publique sur le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales devrait également intervenir concomitamment à celle qui portera sur le PLU.

#### **OUVRAGE DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES**

La commune dispose de sept ouvrages de rétention/infiltration des eaux pluviales dont 2 sont gérés par le conseil général.

- Dans le secteur du Bourg :
  - une noue au niveau de la résidence de Coat-Héol,
  - un puisard résidence Roz Vélion,
  - deux bassins d'orage près de la voie express D58 : au nord de la rue du Bel Air et l'autre près du lieu-dit Kervadogant. Ces deux derniers bassins sont gérés par le conseil général ; leurs volumes sont respectivement de 1 650 m<sup>3</sup> et 840 m<sup>3</sup> ; leur hauteur de 2 m.
- Dans le secteur de La Gare :
  - un bassin enterré dans le secteur de la Gare pour le lotissement du Clos de la Baie,
  - un bassin dans le secteur de la gare en aval de Ker ar Big. Le bassin représente approximativement 2 500 m<sup>3</sup> avec une hauteur de 4 m (source commune de Taulé).
- Dans le secteur de la Penzé :
  - un ouvrage d'infiltration.

#### **CONCLUSION SUR LES AMENAGEMENTS PRECONISES:**

Concernant l'amélioration de la qualité des rejets, des contrôles de branchements sont proposés dans les secteurs où des mauvais branchements sont suspectés.

Le contrôle de branchements peut être considéré comme prioritaire dans les actions à mettre en oeuvre pour la limitation de l'impact des rejets sur le milieu naturel, le plus efficace étant d'éliminer la pollution à la source.

Dans le secteur de Penzé, l'installation de décanteurs serait adaptée, les rejets étant localisés en amont d'une zone conchylicole. Ces aménagements sont à effectuer en priorité secondaire après les contrôles de branchements.

Les volumes ont été calculés par différentes méthodes. La méthode des effets cumulatifs avec mode dégradé permettant le traitement d'un débit plus important, les rejets de flux polluants sont globalement moins importants mais cela implique un plus grand volume de traitement. Le choix de la méthode de dimensionnement dépend principalement des objectifs de qualité à atteindre concernant les rejets d'eaux pluviales.

Actuellement, aucun incident de débordement majeur n'a été observé sur les réseaux.

Le secteur de Penzé est toutefois le siège de débordements lors de grandes marées combinées à un épisode pluvieux important. Les aménagements hydrauliques proposés pour ce secteur est donc prioritaire.

Grâce à la modélisation, d'autres points sensibles ont pu être repérés en cas d'épisodes pluvieux importants en situation actuelle et future.

Des aménagements – bassins de rétention – sont proposés pour chaque bassin versant afin de diminuer l'impact hydraulique des rejets d'eaux pluviales en tenant compte de l'évolution future de l'occupation au sol.

D'autres installations – ajouts, remplacements de canalisation, créations de fossés, de bassins de rétention, ...- sont aussi préconisées pour limiter les débordements et favoriser l'écoulement des eaux dans les réseaux.

On attribue ensuite la priorité aux travaux concernant les bassins versants supérieurs à 3 hectares ou dont l'urbanisation va évoluer dans les années à venir. En priorité moindre, on classe l'ensemble des bassins versants dont la superficie est plus faible et dont l'imperméabilisation ne changera pas a priori. L'ensemble des autres aménagements peuvent être pensé au fur et à mesure de l'avancement des projets d'urbanisation de la commune.

#### **4. RESEAU DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Le conseil Général du Finistère a adopté le 22 octobre 2009 le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce plan fixe pour les 10 ans à venir les objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets dans le département selon 3 axes majeurs :

- la prévention de la production des déchets,
- l'amélioration de la valorisation des déchets,
- l'organisation du territoire et la responsabilité locale dans le but de mutualiser les équipements en renforçant la coopération.

L'avenir étant au tri sélectif des déchets ménagers.

Le plan départemental de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés adopté en 2009, est en cours d'actualisation (depuis 2012) en plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. La révision du plan départemental de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics a été engagée par le conseil général en 2012 dans le cadre de cette actualisation.

La gestion des déchets dangereux fait quant à elle l'objet d'une planification à l'échelle régionale.

Le PLU doit être compatible avec ces plans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, Morlaix Communauté assure le Service d'éliminations des déchets ménagers et assimilés des 28 Communes membres pour 67 388 habitants.

### ■ Les ordures ménagères

Les tonnages d'ordures ménagères collectées diminuent régulièrement :

ANNEE	TONNAGE	EVOLUTION DES TONNAGES	ÉVOLUTION EN POURCENTAGE
2010	17 745	- 239	- 1,3 %
2011	17 635	- 110	- 0,6 %
2012	17 385	- 250	- 1,4%
2013	16 128	-1 257	- 7,2%

Evolution des tonnages d'ordures ménagères de Morlaix Communauté

Source : Rapport d'activité 2013 de Morlaix Communauté

Les ordures ménagères sont ensuite envoyées vers Brest pour incinération. Cela représente près de 240 kg de déchets ménagers par an et par habitant.

### ■ Le tri

Les sacs jaunes de la collecte sélective sont dirigés vers un quai de transfert à la déchetterie de Kérolzec gérée par Morlaix Communauté (Saint Martin des Champs). Le tri se fait ensuite à Plouédern.

La tendance sur les tonnages récupérés va globalement à la baisse. En 2013, la moyenne est de 50 kg par habitant.

ANNEE	TONNAGE	EVOLUTION DES TONNAGES	EVOLUTION EN POURCENTAGE
2010	4 092	- 89	- 2,1 %
2011	3 943	- 149	- 3,6 %
2012	3 626	- 316	- 8 %
2013	3 450	- 174	- 4,8 %

Evolution des tonnages de tri de Morlaix Communauté

Source : Rapport d'activité 2013 de Morlaix Communauté

Cette baisse du tonnage s'accompagne d'une amélioration de la qualité de tri, avec des taux de refus en baisse également :

ANNEE	TAUX DE REFUS
2010	12,9 %
2011	12,7 %
2012	11,4 %
2013	10,7 %

## ■ DECHETTERIES

Les habitants du territoire ont à leur disposition 7 déchèteries situées à :

- Morlaix (Pilodeyer)
- Lanmeur (Pen Ar Stang)
- Plougonven (Toulivinen)
- Pleyber-Christ (La Gare)
- Plourin-lès-Morlaix (ZI de Kersody)
- Saint-Thégonnec (Mes Ménez)
- Et la déchetterie de Taulé, qui se situe au niveau de la gare, dans la zone de Ker Ar Big.

La Communauté d'Agglomération dispose également de 3 sites supplémentaires qui accueillent uniquement les déchets verts à :

- Gueslesquin (Haoueden)
- Plounéour-Ménez (Site Plassart)
- Saint-Martin-des-Champs (Kérolzec)

Au 1<sup>er</sup> juillet 2011, les déchèteries communautaires ont été reprises en régie.